ART. 3 N° CE2905

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE2905

présenté par Mme Mette, M. Berta et Mme Babault

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

«, aux synergies entre les territoires; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent contribuer aux synergies entre les territoires français. C'est ce que propose cet amendement.